

Fixation de la valeur des points Arrco et Agirc Comment ça marche ?

Les retraites complémentaires augmenteront en moyenne sur l'année 2010 de 0,86 %. Ce qui correspond, au 1^{er} avril 2010, à une hausse de la valeur des points Arrco et Agirc de 0,72 %. Le point Arrco est ainsi porté à 1,1884 €, et le point Agirc à 0,4216 €.

En fonction de quels principes, les partenaires sociaux, qui pilotent et gèrent les régimes de retraite complémentaire, fixent-ils chaque année les nouvelles valeurs du point ?

Leur décision, prise conformément aux termes de l'accord du 23 mars 2009, répond à l'objectif du maintien sur une longue période du pouvoir d'achat des retraites complémentaires. Ce qui implique que les pensions Agirc et Arrco évoluent en moyenne au fil du temps comme les prix hors tabac. Pour cela, deux indicateurs de l'Insee¹ sont utilisés : l'indice des prix prévisionnel pour l'année en cours et l'indice des prix constaté pour l'année passée.

Prévision et constat

Prenons l'exemple de l'année 2010. Pour décider des nouvelles valeurs des points, les partenaires sociaux ont tenu compte :

- 1 – de la hausse des prix prévue pour 2010, soit 1,20 % ;
- 2 – de la hausse des prix constatée en 2009, soit 0,06 % qui, comparée à celle initialement prévue au début de l'année 2009, soit 0,40 %, s'est révélée inférieure de 0,34 % à la prévision.

Le principe du maintien du pouvoir d'achat sur une longue période des pensions Arrco et Agirc implique donc que celles-ci augmentent en moyenne en 2010 par rapport à 2009 de : $1,2\% - 0,34\% = 0,86\%$.

En tenant compte du fait que les nouvelles valeurs des points Arrco et Agirc interviennent au 1^{er} avril de l'année et non pas au 1^{er} janvier, leur augmentation est arithmétiquement de 0,72 %, du fait du calcul d'un effet report de l'augmentation de l'année précédente.

Progression du montant des pensions

Si on considère les évolutions des pensions 2009 et 2010, on s'aperçoit qu'en moyenne, les retraites Arrco et Agirc et celles du régime général ont au total augmenté chacune d'environ 2 %. La progression du montant des pensions, d'un côté comme de l'autre, est donc tout à fait comparable. La Cnav comme l'Arrco et l'Agirc recourent à l'indice des prix à la consommation pour fixer l'évolution du montant des pensions. Les variations observées s'expliquent en partie par le calendrier d'intervention des correctifs. La revalorisation annuelle de la retraite du régime général était de 1 % en 2009 et de 1,34 % pour la retraite complémentaire. En 2010, elle est au 1^{er} avril de 0,72 % pour l'Arrco et l'Agirc et de 0,90 % pour la Cnav.

¹ Institut national de la statistique et des études économiques